

CONCOURS BARQUE 2017 OPEN DU GABAS

REGLEMENT DU CONCOURS CARNASSIERS EN BARQUE DU 01 JUILLET 2017 SUR LE LAC DU GABAS



Cette compétition amicale est organisée par l'AAPPMA le PESQUIT.

La compétition se déroule en barque et par équipe de deux.

Les participants doivent être munis de leur carte de pêche, vignette Club halieutique obligatoire.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale à l'inscription.

La compétition sous tous ses aspects sera réglementée par le présent règlement. Il devra être suivi par tous les concurrents.

INSCRIPTIONS :

Les compétiteurs disposeront de tous les éléments et informations d'inscription sur le site :

www.le-pesquit.fr

Les inscriptions se dérouleront via le numéro suivant 06 82 79 36 26 ou 06 38 59 57 94 ou sur

le-pesquit@wanadoo.fr.

Les inscriptions débuteront à partir du 11 mai 2017 et seront closes le 16 juin 2017.

AAPPMA LE PESQUIT, 181 rue des Pyrénées 64420 Eslourenties-Daban.

TARIF DE L'INSCRIPTION :

50 € par équipe.

A noter que le petit déjeuner et le repas du soir sont comptés dans le prix de l'inscription.

Le paiement devra être effectué uniquement par chèque libellé à l'ordre suivant :

AAPPMA LE PESQUIT

L'inscription sera considérée comme définitive à réception :

- Du paiement
- De la photocopie de la carte de pêche 2017
- De la feuille d'inscription jointe au règlement
- De la copie de votre responsabilité civile de votre assurance
- Autorisation parentale écrite pour les mineurs

Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué.

Modes de pêche :

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet.

Cependant, les concurrents peuvent avoir le nombre de cannes qu'ils désirent sur leur barque.

Seule la pêche aux LEURRES ARTIFICIELS est autorisée. Il est donc interdit d'utiliser des appâts naturels vivants ou morts.

La pêche se pratiquera en NO-KILL.

Il est conseillé d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons.

La pêche se déroule librement sur le secteur défini par l'Association, mais en respectant une distance de 20 mètres entre les concurrents en action de pêche.

Les compétiteurs ne doivent en aucun cas s'échanger du matériel ou toute autre chose sauf cas de force majeure.

Tout manquement aux règles décrites ci-dessus entraînera la disqualification du concurrent pris en faute. En cas d'incident technique ou d'accident, le concurrent en cause devra en informer au plus tôt l'organisation.

Embarcation et équipements :

- barque avec moteur électrique uniquement.
- Les échosondeurs sont autorisés
- **Gilet de sauvetage et sifflet OBLIGATOIRE**

Toutes les embarcations doivent être aux normes, en règle, et les participants devront avoir une assurance en responsabilité civile.

Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable ou d'un sifflet afin de prévenir les commissaires pour avertir d'une avarie ou autres.

La barque doit être munie d'un système correct de conservation des poissons : vivier, une caisse avec un couvercle, petite bourriche anglaise, épuisette avec mailles non nouées.

Conseil : Il est préférable de vous munir pour la compétition d'un moyen de conservation de 2 prises afin de vous éviter des déplacements trop fréquents auprès des commissaires (attention cependant à ne pas stocker trop longtemps un poisson au risque que celui-ci ne reparte pas).

Il est interdit d'avoir plus de 3 poissons dans son « vivier » Par conséquent un concurrent ayant 3 poissons dans son vivier devra faire mesurer et valider ses captures par un commissaire.

Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie. Seuls les poissons qui repartiront en bon état dans le milieu seront comptabilisés.

Comptabilisation des prises :

Les espèces comptabilisées seront : la perche, le brochet, le sandre, le black bass et le silure.

SANDRE: Maille de 50 cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée)

PERCHE : Maille de 25 cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée)

BROCHET : Maille de 60 cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée)

BLACK BASS : Maille de 30 cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée)

SILURE: Maille de 80cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée)

Les points seront accordés de manière suivante :

PERCHE, BLACK BASS,SILURE : 10 points par cm

BROCHET, SANDRE : 15 points par cm

100 points bonus pour le plus grand poisson dans chaque catégorie

Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus, le pêcheur obtenant le plus de points sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité le participant ayant capturé le moins de poisson est déclaré vainqueur (afin de récompenser les plus grosses prises).

Un classement général permettra de récompenser les vainqueurs.

DEROULEMENT :

HORAIRES DE PECHE :

1 manche de 8 heures (de 8h30 à 16h30).

PLANNING:

6H30 : Accueil des compétiteurs café et rappel du déroulement du concours. Mise à l'eau des barques, commune d'Eslourenties.

8H00 : Rappel de la réglementation à la mise à l'eau d'Eslourenties et remise des « fiches contrôle ».

Présence obligatoire.

8h20 : départ sur zone

8h30 : début du concours

16H30: Fin du concours (tout poisson pris après 16H30 ne sera pas comptabilisé). Toutes « les fiches contrôle » doivent être remise aux commissaires avant 17h00.

18h00 Résultat et remise des prix à la fin du repas

19h00 : Vin d'honneur

20H00 : repas offert aux compétiteurs à la salle des fêtes d'Eslourenties-Daban, possibilité de réserver un repas pour accompagnant avant le 16 juin. Accompagnant repas : 8 euros.

Soirée Paëlla, buvette sur place et musique

INTEMPERIES :

En cas de forte intempérie la compétition pourra être annulée.

Si la compétition est interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux.

Modifications :

Les organisateurs se réservent le droit de toutes modifications et restent souverains concernant la modification du présent règlement.

